



CARTE D'IDENTITÉ PERSONNE MINEURE



Faire la PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : [ants-gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

ET IMPRIMER LE RÉCAPITULATIF

PIÈCES A FOURNIR :

- * **Un justificatif de domicile original** au nom du responsable légal (facture EDF, téléphone, avis d'imposition, ...) récent de moins de 6 mois.
- * **Photo d'identité récente en couleur** de format 3,5x4,5 cm parfaitement ressemblante de face, tête nue sans accessoires (lunettes, piercing, boucles d'oreilles...), ne pas les couper, merci d'apporter la planche entière.
- * **Un justificatif de nationalité française** (carte d'identité, passeport en cours de validité)
- * **Carte d'identité des parents**
- * **En cas de divorce ou séparation :**
 - *Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur et une attestation du deuxième parent donnant son accord pour la démarche + sa carte d'identité.*
 - *En cas de garde alternée : justificatif de domicile des deux parents ainsi que leur pièce d'identité.*
- * **Le récapitulatif de la pré-demande**

**LORS DE LA DEMANDE / LA REMISE
PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT ET DU MEME PARENT**

**CONTACTEZ-NOUS AU 05 46 58 50 64
POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**